

Pôle communication

Mardi 15 juin 2021

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

----- Délivrance d'un certificat sanitaire Covid-19 au format européen en Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la création du système d'information PASSESANTE-NC. À partir de début juillet, ce dispositif, développé en lien avec les services de l'État, va permettre la délivrance d'un certificat sanitaire au standard européen aux personnes vaccinées en Nouvelle-Calédonie. Ce document, assorti d'un QR Code, vise à faciliter la circulation des Calédoniens au sein des territoires qui l'exigeront, tout en préservant la confidentialité des données individuelles de santé.

Contexte

Utilisé depuis le 9 juin en Métropole (pass sanitaire pour participer à certaines activités), un certificat sanitaire européen doit entrer en vigueur au 1^{er} juillet pour faciliter la circulation au sein de l'Union européenne et limiter les risques d'introduction du virus dans les pays membres. Ce certificat sanitaire, qui présentera un QR code et sera disponible sous format papier ou numérique, permettra de justifier de son statut vaccinal, d'apporter la preuve d'un test de dépistage PCR négatif au Covid-19 (PCR ou antigénique) ou de son rétablissement du Covid-19. Dans cette perspective, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a travaillé avec les services de l'État sur les conditions de délivrance d'un certificat sanitaire au standard européen en Nouvelle-Calédonie.

Mise en œuvre

La création, au sein de la direction des Affaires sanitaires et sociales, d'un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé PASSESANTE-NC, en constitue la première étape. Il s'agit de centraliser les données de vaccination contre le Covid-19 ainsi que les résultats des examens biologiques, dans le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Début juillet, le dispositif sera opérationnel pour les personnes vaccinées en Nouvelle-Calédonie. Elles pourront se voir délivrer, auprès d'un guichet unique, un certificat muni d'un QR code, authentifié et sécurisé, qui pourra être scanné, et ainsi justifier de leur statut vaccinal.

Courant septembre, il sera possible de délivrer un QR code aux personnes qui souhaitent justifier d'un test de dépistage PCR négatif au Covid-19, réalisé en Nouvelle-Calédonie, ou de leur rétablissement à la maladie. Il est également prévu l'intégration de certificats de sérologie positive, qui prouvent l'immunisation au Covid-19, dans l'hypothèse où des pays de la zone Pacifique pourraient exiger ces preuves pour l'entrée sur leur territoire.

Les modalités pratiques de délivrance seront précisées prochainement. Dans l'attente de la mise en œuvre opérationnelle du dispositif, les Calédoniens actuellement en Métropole qui souhaiteraient accéder à un événement de plus de 1 000 personnes peuvent bénéficier d'un pass sanitaire (QR code) en réalisant un test PCR ou antigénique sur place. Il sera remis en main propre par le professionnel de santé ou le laboratoire.

* *
*